

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL86

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 6 BIS

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’initiative »,

les mots :

« de sa propre initiative ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.